

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A MAISONS-DU-BOIS – LE 22 NOVEMBRE 2021**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms P. COMBE, R. JACQUET et Mmes S. BILLEREY et C. MAHON qui sont excusés.  
Mme B. PRETTE remplace M. J.L. FELDER. Ms A. PELLEGRINI et P. BINETRUY ont donné pouvoir à Mme L. LAMBERT

Mme la Présidente soumet à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire. Sans autre observation, le P.V. de la réunion du 06 septembre dernier est adopté à l'unanimité des Membres présents.  
Elle salue par ailleurs Mme Valérie GAGELIN, en qualité de Conseiller communautaire pour la Commune de Arçon en remplacement de M. J-Michel PUJOL : Maire démissionnaire.

**Inscription Question complémentaire**

En préambule à la Réunion, Mme la Présidente souhaite inscrire à l'ordre du jour le sujet de la question de la Redéfinition de l'Intérêt communautaire, qui vise à définir les champs d'intervention entre les compétences communales et intercommunales.  
Les élus présents acceptent l'inscription de ce sujet à l'Ordre du Jour

Ce sujet est à aborder suite au dépôt d'un Dossier par la Commune de Arc-sous-Cicon, pour l'extension du bâtiment d'accueil destinée au Site nordique au titre du Plan Avenir Montagne et afin de lui permettre d'assurer la maîtrise d'Ouvrage Aussi, est-il proposé de modifier la rédaction de l'intérêt communautaire de la délibération du 08 avril 2019 de la façon suivante.

« Etude, Développement et Promotion des quatre Sites nordiques à l'exception des Investissements sur les Infrastructures bâties et affectées pour toute ou partie de l'exploitation de chaque Site »

**I – VALIDATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE INTERCOMMUNALE D'ASSAINISSEMENT**

Mme la Présidente informe l'Assemblée de la réflexion engagée visant à harmoniser les tarifs de la Redevance intercommunale d'Assainissement sur l'ensemble des communes du Périmètre d'Assainissement collectif ; contrepartie du transfert de la compétence Assainissement au profit des E.P.C.I. .

Elle mentionne par ailleurs une autre considération qui est à prendre en compte, celle de l'augmentation conséquente des charges : Energie, Gestion des Boues et la nécessité de l'équilibre budgétaire.

A ce jour, la situation financière s'avère disparate avec 3 pôles de facturation :

le bassin versant de la S.T.E.P. de Ouhans : Part fixe commune de 112 € HT et un prix du mètre variant entre 1.54 € : Aubonne, 2.00 € : Ouhans et 2.60 € : St Gorgon

le bassin versant de la S.T.E.P. de Ville-du-Pont : Part fixe commune de 90 € et un prix du mètre cube à 1.61 €

et les trois communes qui relèvent d'une certaine autonomie : Part fixe commune de 30 € et un prix du mètre cube variant entre 1.31 € : Arçon, 1.26 € : Gilley et 1.42 € : Arc/Cicon

Le sujet a été discuté lors de la réunion des maires du 25 octobre dernier et un certain consensus semblait se dégager pour une augmentation sur une année, au lieu de deux.

Les tarifs proposés sont ainsi les suivants : **90 € pour la part fixe / 1.75 € par mètre cube** ; ce qui équivaut à une facture moyenne de 120 m<sup>3</sup> (foyer de 3 personnes) d'un montant de 300 € HT / 330 € TTC

Mme VIENNET convient que l'augmentation est conséquente, mais selon les simulations il s'agit du juste prix du service d'Assainissement toutes sujétions prises en compte, ce qui permet par ailleurs d'anticiper les travaux à venir.

M. Al. MARGUET souhaite faire part de son désaccord, quant à la multiplication par 3 de la Part fixe de 30 € à 90 €. Il déplore que cette décision soit trop brutale

M. Gilbert MARGUET s'inquiète pour sa part de savoir si les tarifs pourront être maintenus dans le Futur et regrette une nouvelle fois que les Communes qui avaient anticipées leurs Investissements doivent être solidaires de celles qui ont été plus attentistes ; ce qui fut le cas de la commune de Gilley

Résultats du Vote : Pour : 18 Contre : 1 Absention : 5

## **II – TERRAIN SYNTHETIQUE – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE**

---

Afin de gagner en efficacité et éventuellement effectuer des économies d'échelle, il est proposé d'établir un Groupement de Commande Publique entre la Commune de Gilley et la Communauté de Communes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, et pour laquelle elle sera le coordonnateur du Groupement.

La Commune souhaite en effet, et procéder de cette occasion pour procéder à un réaménagement des Espaces publics environnants

Etant entendu que chaque Maître d'Ouvrage signera son propre Marché public et gèrera les subventions qui lui seront propres.

## **III – POINT SUR LES DOSSIERS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---

Mme la Présidente fait le point sur l'état d'avancement des Réflexions et des Travaux

### **⇒ Schéma Directeur d'Assainissement**

Mme la Présidente donne lecture des résultats de la Consultation d'Entreprises lancée en septembre dernier.

Trois offres ont été réceptionnées et c'est la proposition de Réalité Environnement qui a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 134 610.00 € HT /161 532.00 € TTC

Un dossier de Demande de subvention sera déposé auprès des services du Conseil départemental susceptible d'être financé à hauteur de 80 % conjointement par l'Agence de l'Eau

Ces conclusions permettront d'arrêter un Programme de Travaux et d'Adaptations notamment en terme de Collecteurs, pour disposer d'un Système d'Assainissement conforme à la Réglementation actuelle de plus en plus contraignante

### **⇒ Restructuration de la Station d'Épuration de Arc-sous-Cicon**

Le Maître d'œuvre IRH poursuit sa mission et a établi le Dossier de Consultation d'Entreprises pour la réalisation du nouvel Ouvrage dont le dimensionnement est arrêté à 1 000 EH pour la seule population domestique. Le principe retenu est celui d'un S.B.R. qui fonctionne sur le principe des boues activées.

Il s'agit d'un procédé séquentiel discontinu dont le fonctionnement est basé sur le temps et qui utilise une Cuve unique pour l'Aération et la Décantation, limitant ainsi l'Emprise foncière.

Mais au préalable, il importe que le Dossier de Déclaration au titre de la Loi soit validé par les Services de l'Etat.

Pour terminer, elle informe que le Chantier de la S.T.E.P. de Ville-du-Pont arrive à son terme et que la phase de mise en route se poursuit.

Les échéances de la mise en Demeure sont donc respectées, les services de la D.D.T. vont prochainement se rendre sur place pour constater sa bonne exécution.

#### **IV – PROPOSITION D'UNE ACTION COLLECTIVE – F.R.T.**

---

Mme la Présidente expose aux élus présents que dans le cadre du Fonds Régional des Territoires, initié par le Conseil régional dispose d'un Volet Fonctionnement à hauteur de 7 690 Euros, visant à développer des Actions à destination de la Consommation locale. Or, toute la difficulté réside dans le fait que les crédits doivent être consommés d'ici la fin de l'Année 2021

Sur proposition des Chambres consulaires, une action du type « Gagnez une journée de rêve » peut être mise en place.

Il s'agit à travers une Tombola ou d'un Jeu gratuit, de permettre aux habitants de notre E.P.C.I. de gagner des chèques cadeaux à dépenser chez les commerçants locaux. Pour ce faire, des bulletins seront à remplir auprès des commerçants

Cela implique néanmoins une certaine logistique, faute de disposer d'une association de commerçants locaux, susceptible de servir de support

A l'issue de la réflexion, il serait plus cohérent de trouver une solution simple en n'utilisant pas le seul Relais des Commerçants locaux. De plus, le montant des chèques cadeaux s'avère trop élevé et les élus présents souhaitent limiter leur montant afin d'en faire profiter le plus grand nombre. Il est convenu que les bulletins de participation seront disponibles auprès des Mairies, ce qui favorise une participation étendue.

Ainsi, tous les habitants de notre E.P.C.I. seraient concernés et il y aurait un tirage au sort à la Communauté de Communes fin décembre. Le principe de 100 chèques cadeaux de 50 Euros est validé. L'Action s'intitulerait « Faites Vous plaisir »

Il convient néanmoins de se rapprocher de la Chambre des Métiers qui organise l'Action et d'un huissier pour s'assurer de la légalité de la démarche.

#### **V – AUGMENTATION DU VOLUME HORAIRE – SECRETARIAT**

---

Mme la Présidente informe l'Assemblée de la possibilité d'augmenter le volume horaire de notre secrétaire : Virginie MORALES, pour faire face à la montée en charge du travail. Il est proposé d'arrêter un volume horaire de 24/35 °

#### **VI – RANDONNEE PEDESTRE – CONTRACTUALISATIONS DIVERSES**

---

Mme la Présidente expose à l'Assemblée qu'il convient de contractualiser avec le Département, pour le Développement des Activités de Sport et Pleine nature, qui constitue un enjeu de sa politique de promotion du Territoire.

Parallèlement, la Communauté de Communes poursuit sa démarche en vue de l'inscription de ses sentiers au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée, permettant ainsi un cofinancement à hauteur de 50 % des Investissements. Tel pourrait être le cas pour les travaux des sentiers de la Source de la Loue et pour lesquels une collaboration est envisagée avec la C6C Loue Lison


Cette charge de travail étant relativement lourde et à brève échéance, la mission de Davy MOUGIN en charge de l'entretien physique des Sentiers de randonnée a été étendue, en terme de soutien et d'ingénierie et d'accompagnement des projets actuels ou à venir.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS**

---

Pour conclure, M. Fabien HENRIET souhaiterait évoquer le devenir des bornes électriques, qui ont été installés à l'initiative du SYDED à Arçon, Montbenoit, Gilley et Saint-Gorgon

Le mode de gestion pourrait évoluer à venir, et pris davantage en charge au niveau local. Une rencontre avec le SYDED est prévue en début d'Année pour faire le point et peut être arrêter une position commune.

 Un prochain Conseil communautaire est prévu **le lundi 22 Décembre prochain à 18 H 30** à la Salle polyvalente de Gilley